

Livre blanc

La facture électronique pour les PME

Les clés d'une transformation
maîtrisée de bout en bout

Sage

Janvier 2026



Sommaire

Page 3

Facturation électronique :
c'est pour qui et c'est pour quand ?

Page 5

Pourquoi cette transition
est-elle stratégique pour
votre entreprise ?

Page 10

Mode d'emploi :
les 5 étapes vers la facture
électronique

Page 14

Sage, partenaire et facilitateur
du passage à la facture
électronique

Page 19

Conclusion

Page 20

À propos de Sage

Facturation électronique : c'est pour qui et c'est pour quand ?

→ Qui est concerné ?

Toutes les entreprises assujetties à la TVA en France, quelle que soit leur taille (micro-entreprises, PME, ETI et grandes entreprises).

→ Quel est le calendrier d'application ?

Dès le 1^{er} septembre 2026 :

- ✓ **Réception** : toutes les entreprises doivent être capables de recevoir des factures électroniques.
- ✓ **Émission** : les grandes entreprises et les ETI (Entreprises de Taille Intermédiaire) doivent obligatoirement émettre leurs factures au format électronique.

Dès le 1^{er} septembre 2027 :

- ✓ **Émission** : l'obligation d'émettre des factures électroniques s'étend aux PME et aux micro-entreprises.

Moins d'un dirigeant de PME sur deux se dit prêt pour la facturation électronique et 25 % déclarent ne pas l'être du tout¹. Pourtant, le calendrier fixé par la DGFIP est clair, et aucune période de tolérance n'a été annoncée.

En effet, à partir du 1^{er} septembre 2026, les factures devront être émises dans un format électronique structuré et transiter par une plateforme agréée par l'État (ex-PDP).



Si l'échéance peut sembler lointaine, elle contraint en réalité les entreprises à engager la transition dès aujourd'hui. Tarder, davantage, c'est s'exposer à des risques importants et très actuels :

- ☑ **Une disponibilité réduite des experts.** Plus l'échéance approche, plus les partenaires et prestataires sont sollicités, réduisant vos chances de bénéficier d'un support adapté en temps voulu.
- ☑ **Une obligation d'un déploiement mené en urgence,** source de nombreux dangers : une surcharge de travail pour vos collaborateurs, des erreurs opérationnelles, une perte de contrôle du système d'information et un coût de remédiation majoré.
- ☑ **Une rupture avec vos clients** qui auront adopté avant l'échéance la facturation électronique et n'accepteront plus de factures papier ou PDF, entraînant un risque de rejet systématique. Cela peut aussi signifier la perte d'opportunités auprès de nouveaux donneurs d'ordre exigeant la conformité dès l'origine de la relation.

De plus, tarder à lancer votre transition implique une non conformité à échéance du 1^{er} septembre 2026 :

- ☑ **Des sanctions financières :** toute facture non conforme pourra entraîner une amende de 15 €, dans la limite de 15 000 € par an et par entreprise. Aucune période de tolérance n'étant prévue.
- ☑ **Des risques de tensions de trésorerie :** les rejets de factures non conformes se traduiront d'abord par des retards d'encaissement, l'allongement des délais de paiement et la multiplication des litiges, avec un impact direct sur le cash-flow de l'entreprise.
- ☑ **Des coûts supplémentaires :** au-delà du décalage de trésorerie, chaque rejet générera des opérations de correction (saisie, contrôle, réémission), auxquelles pourront s'ajouter des pénalités de TVA, des frais d'audit et une charge administrative accrue, pesant cette fois sur la marge opérationnelle.

Mais au-delà de l'enjeu de conformité, cette transition représente avant tout une opportunité majeure : gain de temps, trésorerie mieux sécurisée, réduction des erreurs, automatisation des déclarations et accès à des données enrichies... Bref, un pas décisif vers des process financiers plus fluides et une gestion plus performante, qui permet d'économiser jusqu'à **5 h 40 de travail par semaine**, soit une valeur moyenne de **13 500 € par an et par entreprise** en Europe. À l'échelle européenne, cette transition pourrait accroître la productivité du travail de 2,6 % par an¹.



Pourquoi cette transition est-elle stratégique pour votre entreprise ?

Pour optimiser la trésorerie et la performance opérationnelle

• Un gain de temps

Les informations sur la réception des factures par le destinataire remontent automatiquement. Les déclarations de TVA sont en partie préremplies, ce qui réduit les saisies manuelles et accélère les processus.

• Un suivi en temps réel

Le statut des factures est clair : émise, reçue ou acceptée. Cela offre un meilleur suivi de la facturation et la possibilité d'automatiser les relances en fonction des statuts.

• Une accélération du recouvrement

Aujourd'hui, 40 % des factures sont encore payées en retard¹. La facture électronique permet de réduire les litiges et les factures immobilisées, tout en garantissant une amélioration nette des délais de paiement.

CHIFFRE CLÉ

20 %

c'est la diminution des retards de paiement lorsque l'on utilise la facture électronique.

4 jours

c'est le gain moyen observé sur les délais de règlement grâce à la facture électronique¹.

• Une validation optimisée

Les factures peuvent être approuvées en mobilité, ce qui accélère à la fois les encaissements clients et les paiements fournisseurs.

• Une amélioration de la liquidité

L'entreprise dispose de davantage de trésorerie disponible, pouvant notamment servir au financement de l'exploitation ou à l'investissement.

• Un meilleur accès au financement

En fournissant des données financières normalisées, fiables et structurées, la facturation électronique facilite l'évaluation de la situation de l'entreprise par les banques. Elle simplifie les démarches et améliore les conditions d'accès au crédit (comme un emprunt) ou à des solutions de financement adaptées (comme des facilités de trésorerie).

Des difficultés d'accès au financement qui touchent particulièrement les PME engagées dans les échanges internationaux¹ :

37 % | des besoins de financement seulement des PME sont aujourd'hui couverts.

45 % | des demandes sont refusées, contre 17 % pour les grandes entreprises.

33 % | des montants sollicités par les PME est effectivement obtenu.

Pour renforcer la conformité, la sécurité et la qualité des données

• Une traçabilité bout-à-bout

La facturation électronique garantit une piste d'audit fiable : chaque facture peut être reliée aux opérations qui l'ont générée (commande, livraison, paiement). Cette continuité rend les contrôles fiscaux plus rapides et sécurise la conformité.

• Une automatisation de la TVA

Les déclarations de TVA sont automatisées, ce qui limite le risque de redressement et de pénalités.

• Une limitation des erreurs

Les informations des tiers (SIREN, numéro de TVA, IBAN, etc.) sont vérifiées systématiquement, avec une détection et une prévention des doublons. Cela permet de réduire les erreurs, les corrections manuelles et les coûts associés.

CHIFFRE CLÉ

Plus de 60 %

des PME saisissent encore aujourd'hui leurs factures manuellement, sources d'erreurs¹.

• Une réduction des risques de fraude

La facturation électronique garantit l'authenticité et l'intégrité des factures par des mécanismes comme le cachet ou la signature électronique. Elle permet aussi d'ajouter des contrôles sur les coordonnées bancaires (IBAN, compte) pour limiter le risque de fraude.

CHIFFRE CLÉ

80 %

des PME reçoivent chaque année des factures frauduleuses¹.

Près de

50 %

des PME en a déjà payé une¹.

CHIFFRE CLÉ

15 €

C'est l'amende prévue par facture non conforme, dans la limite de 15 000 € par année.





« Le principal avantage de la facture électronique est la traçabilité instantanée. En cas de litige, nous sommes plus réactifs car nous avons une vision plus claire de ce qui se passe. »

Donna Berthier
Responsable Financière, HLR



Pour favoriser l'intégration SI et la gouvernance interne

- **Une meilleure interopérabilité**

Grâce à l'utilisation de formats normalisés (Factur-X, UBL, CII) et de connecteurs entre logiciels, la facturation électronique permet aux systèmes internes (ERP, comptabilité, outils métiers) et externes (plateformes agréées, PPF) de communiquer dans un langage commun, limitant ainsi les ressaisies et fiabilisant la circulation des données.

CHIFFRE CLÉ

25%

des PME utilisent encore trois logiciels ou plus pour gérer leurs finances, source d'erreurs et de doublons, que l'interopérabilité réduit nettement¹.

- **Des factures unifiées**

Les factures et leurs statuts reposent sur un référentiel unique pour éviter les incohérences des données.

- **Une harmonisation des process**

Les process métiers (fonction support, éventuellement DAF et DSI pour les plus grandes PME) sont harmonisés pour réduire la charge opérationnelle IT et accélérer les décisions.

- **Des échanges « propres » et conformes**

Cette fiabilité des échanges permet de renforcer la confiance avec les clients, les fournisseurs et les administrations

Sans oublier l'obligation de e-reporting

À compter du 1^{er} septembre 2027, les PME assujetties à la TVA ayant des clients particuliers et/ou réalisant des transactions à l'étranger seront concernées par une autre obligation : le e-reporting. Cela consiste à transmettre certaines données de transaction à l'Administration fiscale par le biais d'une plateforme agréée (anciennement PDP) ou d'un opérateur de dématérialisation (OD) adossé à une plateforme agréée.

Pour fluidifier la collaboration avec vos partenaires externes

Au-delà des outils internes, cette interopérabilité concerne aussi vos partenaires clés. La facturation électronique crée un langage commun qui facilite la collaboration avec :

- **Les experts-comptables**, qui reçoivent des données immédiatement exploitables et peuvent ainsi consacrer plus de temps à l'accompagnement et au conseil.
- **Les organismes financiers** (affacteurs, crédit-bailleurs...), qui accèdent à des informations normalisées pour évaluer plus rapidement vos besoins de trésorerie et proposer des solutions adaptées.
- **Les partenaires de conseil**, qui s'appuient sur des données fiables pour aider l'entreprise à sécuriser sa conformité et à simplifier ses pratiques de gestion.

Pour accéder à une nouvelle dimension technologique

• Des données enrichies

La facture électronique génère un patrimoine de données structurées, fiables et exploitables en temps réel. Cette base ouvre la voie à de nouveaux usages de pilotage et d'analyse.



CHIFFRE CLÉ

32%

des PME estiment que la facture électronique facilitera leurs reportings ESG¹.

• L'IA comme levier de gestion

Les solutions de nouvelle génération intègrent l'intelligence artificielle pour automatiser la détection d'anomalies, affiner les prévisions de trésorerie et améliorer la qualité des décisions financières. Dans la pratique, l'IA peut par exemple signaler un RIB suspect, alerter sur une facture en retard de paiement ou anticiper vos besoins de liquidité.

En somme, le passage à la facturation électronique, c'est :

- + DE TRÉSORERIE DISPONIBLE
- + DE CONFORMITÉ GRÂCE À L'AUTOMATISATION
- + DE SIMPLICITÉ GRÂCE À DES PROCESS HARMONISÉS ET À L'INTEROPÉRABILITÉ DES SYSTÈMES
- + DE CONFIANCE DE LA PART DE VOS CLIENTS ET FOURNISSEURS
- + DE SÉCURITÉ FACE AUX ERREURS ET AUX FRAUDES
- + L'OPPORTUNITÉ DE PRENDRE EN MATURITÉ DIGITALE ET DE DÉVELOPPER L'ADOPTION DE NOUVELLES TECHNOLOGIES



Mode d'emploi : les 5 étapes vers la facture électronique

1. Cartographier les flux et prioriser les actions

La première étape est aussi la plus importante : cartographier les flux de factures pour identifier les changements à venir et celles à traiter en priorité.

Pour cela, il est nécessaire de **recenser les factures par marché** (B2B domestique, B2B export, B2C, marchés publics et sous-traitance), mais aussi de **mesurer les volumes en présence et leur valeur** : nombre de factures/mois par marché, part du chiffre d'affaires que ces factures représentent, principaux clients et fournisseurs concernés.

Il est aussi essentiel d'**identifier tous les cas particuliers pour mieux les anticiper**. Cela peut concerner les acomptes, les avoirs, les factures récurrentes ou encore les factures multi-établissements.

Ce travail préliminaire doit permettre de définir les actions prioritaires à mener et d'évaluer leur impact. À titre d'exemple, 60 % du chiffre d'affaires peut passer à la facture électronique si l'entreprise opère cette transition pour ses 10 plus gros clients.

BON À SAVOIR

Le Portail Public de Facturation (PPF) ne gère pas l'échange des factures B2B* mais il conserve toutefois 3 missions principales :

- centraliser les entreprises et la/les plateformes agréées qu'elles ont choisies ;
- être le point de connexion des plateformes agréées : ce sont les seuls acteurs habilités à gérer les flux de factures électroniques ;
- transmettre les données fiscales à l'administration (via l'e-reporting) sous le pilotage de la DGFIP.

*Les factures au secteur public (B2G) continuent à être déposées et transmises via Chorus Pro, le portail dédié aux administrations.

2. Assainir les données tiers avant intégration

Le passage à la facturation électronique ne peut s'opérer qu'avec une base de données des clients et fournisseurs « propre », notamment pour réduire les rejets et les traitements manuels. Cela passe par plusieurs actions.

- **Extraire les informations du fichier** tiers depuis l'ERP ou le CRM : SIREN, raison sociale, adresse de facturation, numéro de TVA intracommunautaire, IBAN, etc.
- **Appliquer des contrôles automatiques** pour valider le SIREN (9 chiffres), le numéro de TVA et le format IBAN, mais aussi pour détecter les doublons et uniformiser le format des adresses.
- **Mettre en place des workflows de correction** : assigner un correcteur, définir un temps maximal de résolution et journaliser les modifications.
- **Intégrer un outil de nettoyage et de contrôle** pour automatiser les validations et réduire le taux de rejet, à l'image de Sage Data Clean & Control par exemple.

→ L'objectif : diminuer de façon mesurable les rejets liés aux données fournisseurs et clients, dès les premiers tests.

BON À SAVOIR

Chaque entreprise doit choisir une seule plateforme agréée pour la réception des factures. Pour l'émission, plusieurs canaux peuvent coexister selon les clients.

3. Choisir un mode d'intégration

Deux modalités d'intégration sont possibles :

- **Une intégration directe** : Le logiciel de gestion de l'entreprise communique avec la plateforme agréée, qui assure la transmission des factures vers le PPF.
- **Délégation à l'expert-comptable** : l'entreprise confie l'émission et la réception de ses factures électroniques à son expert-comptable, qui agit alors en son nom via la plateforme agréée.





« La réforme de la facturation électronique doit apporter une amélioration de la qualité des données au sein des entreprises. Si on parle de partage des données, on parle de système d'information et de gouvernance autour de ces données. »

Xavier Paul-Dubois-Taine

Directeur Associé du cabinet Alenium

4. Réaliser l'implémentation technique et des tests bout-à-bout

Cette étape vise à s'assurer que les formats, signatures et statuts fonctionnent correctement en conditions réelles.

Concrètement, il s'agit de :

- **Vérifier la correspondance** entre les champs du module de facturation de votre solution de gestion et ceux exigés dans la facture électronique.
- **Contrôler que les factures sont bien horodatées ou signées**, et que les accusés de réception sont traités ;
- **Tester différents formats** (Factur-X, UBL, CII) et cas particuliers (avoirs, acomptes, multi-lignes, devises) ;
- **Utiliser l'environnement de test** ("sandbox") fourni par la plateforme agréée pour corriger les éventuelles erreurs avant un déploiement complet.

Vous n'êtes pas seuls

Au-delà de la disponibilité des éditeurs, votre expert-comptable peut vous accompagner dans ces démarches¹ :

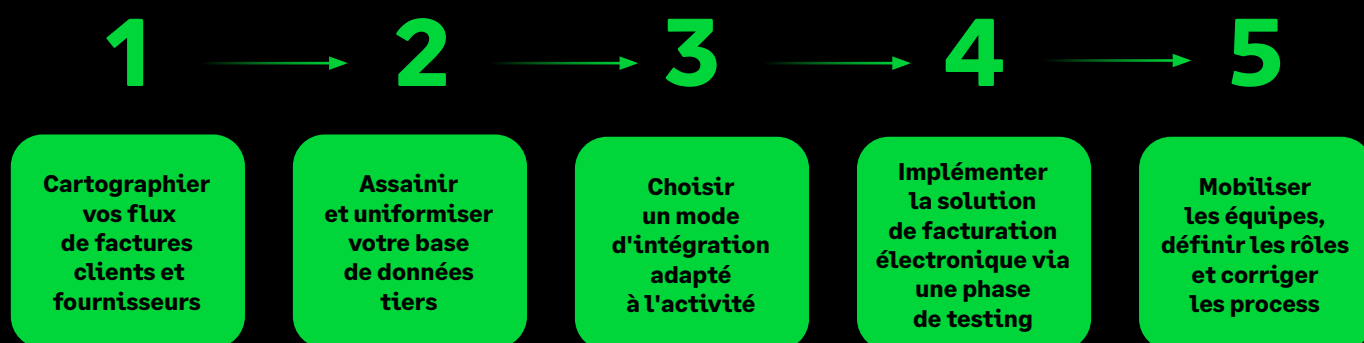
84% | des experts-comptables se disent prêts à guider leurs clients.

86% | recommandent déjà la facture électronique.

5. Assurer la conduite du changement et le suivi des indicateurs

- **Organiser et accompagner les équipes** : clarifier les rôles, former les collaborateurs concernés et instaurer des échanges simples pour résoudre rapidement les problèmes.
- **Mesurer et ajuster** : suivre quelques indicateurs clés (taux de rejet, délais de paiement, litiges) afin d'évaluer les progrès et améliorer en continu le dispositif.

En somme, les 5 étapes pour passer à la facture électronique :



Sage, partenaire et facilitateur du passage à la facture électronique

Le choix d'une solution agréée pour une conformité assurée

- **Une conformité garantie**

La plateforme agréée Sage est immatriculée par l'État. Pour les PME, c'est la garantie de répondre dès maintenant aux futures exigences réglementaires de la facture électronique.

- **Un nettoyage de la base tiers**

Notre solution donne accès au module Sage Data Clean & Control, dont le rôle est d'automatiser le nettoyage de la base clients et fournisseurs via une cartographie de votre base actuelle, la gestion des tiers et le pilotage des flux.

- **Une intégration sans surcoût**

Pour les entreprises disposant déjà d'une solution de gestion Sage, **l'intégration est réalisée sans surcoût**, dans la limite d'un nombre maximal de factures par produit.

L'avantage d'une fonctionnalité intégrée

Une fonctionnalité "intégrée" signifie que la facturation électronique **fait partie intégrante de votre logiciel de gestion Sage**.

Vous évitez ainsi la complexité et les risques liés à l'ajout d'un **connecteur vers une plateforme tierce** (maintenance, mises à jour, flux de données).

L'avantage est clair : Sage agit en **interlocuteur unique et responsable** de la conformité des données **produites** et transmises.





« Sage nous permet de mettre à jour notre base tiers avec le SIREN et le numéro intracommunautaire. Les doublons sont détectés aussi. »

Aurélien Belloncle

Responsable du Domaine Comptable, MAE



- **Une interopérabilité simplifiée**

Déployées dans le Cloud, les solutions Sage connectent vos services internes (facturation, comptabilité, trésorerie) et facilitent aussi le partage de données standardisées avec vos partenaires externes, comme les banques ou les experts-comptables.

Des fonctionnalités expertes pour convertir une obligation en opportunités

- **Un usage simplifié**

Avec l'environnement Sage, il n'y a pas d'interface supplémentaire : tout est centralisé au sein d'un outil unique.

- **Un suivi optimisé**

Les outils offrent une traçabilité en temps réel pour un suivi complet du statut des factures, ainsi qu'une réduction des rejets et litiges.

- **Des fonctionnalités intelligentes**

Les solutions Sage sont enrichies à l'IA, ce qui offre de nouvelles opportunités pour :

- ✓ l'analyse de l'activité, des données et des process ;
- ✓ l'automatisation des tâches et la simplification des process ;
- ✓ une prise de décision plus éclairée.



”

« L'interopérabilité, c'est quelque chose de très important pour nous. Et le fait que Sage soit connecté directement nous permet d'aller au plus simple. »

Sandrine Ronot
DSI & RSE, Tnergie

L'essentiel en bref...

Aujourd'hui	Demain avec Sage
Conformité	
Factures papier ou PDF difficiles à suivre	Factures électroniques conformes et centralisées
Déclarations de TVA saisies à la main avec risque d'erreurs	Données pré-remplies automatiquement, moins d'erreurs et de pénalités
Formats et obligations variables selon les clients / voire pays pour les PME à l'international	Formats harmonisés et obligations (TVA, e-reporting) gérées automatiquement
Sécurité	
Données clients et fournisseurs incomplètes ou erronées	Base tiers vérifiée et mise à jour automatiquement
Risques de fraude (IBAN falsifiés, factures douteuses)	Contrôles sécurisés et authentification des factures
Factures et documents archivés en classeurs ou dossiers dispersés	Archivage électronique sécurisé et accessible à tout moment
Gestion opérationnelle	
Outils de gestion qui ne communiquent pas entre eux	Solutions connectées (facturation, comptabilité, trésorerie)
Suivi manuel des paiements et litiges	Statuts visibles en temps réel et relances automatisées
Pilotage financier	
Décisions financières prises avec retard faute de visibilité	Analyses et prévisions améliorées grâce à l'IA
Relations fragmentées avec les partenaires (banques, experts-comptables)	Collaboration facilitée grâce à des données fiables et partagées en temps réel



Conclusion

Le passage à la facturation électronique est certes un défi réglementaire et technique. Mais il doit avant tout être perçu comme **une passerelle vers la transformation numérique de votre entreprise**, indispensable à l'heure d'une économie toujours plus digitale et connectée.

Il constitue **un premier pas vers de nouvelles technologies amenées à redessiner les process** de votre entreprise et à en optimiser le fonctionnement. Ce n'est d'ailleurs pas sans raison si près de 9 PME sur 10 ayant adopté la facturation électronique sont satisfaites de cette transition et envisagent d'investir dans de nouvelles technologies numériques et intelligentes¹.

Sources :

1. Unlocking Growth: Frictionless Trade for SMEs Powered by E-Invoicing and AI - Sage 2025
2. Facturation électronique : Ouvrir la voie à une économie connectée et en temps réel - Sage - 2024

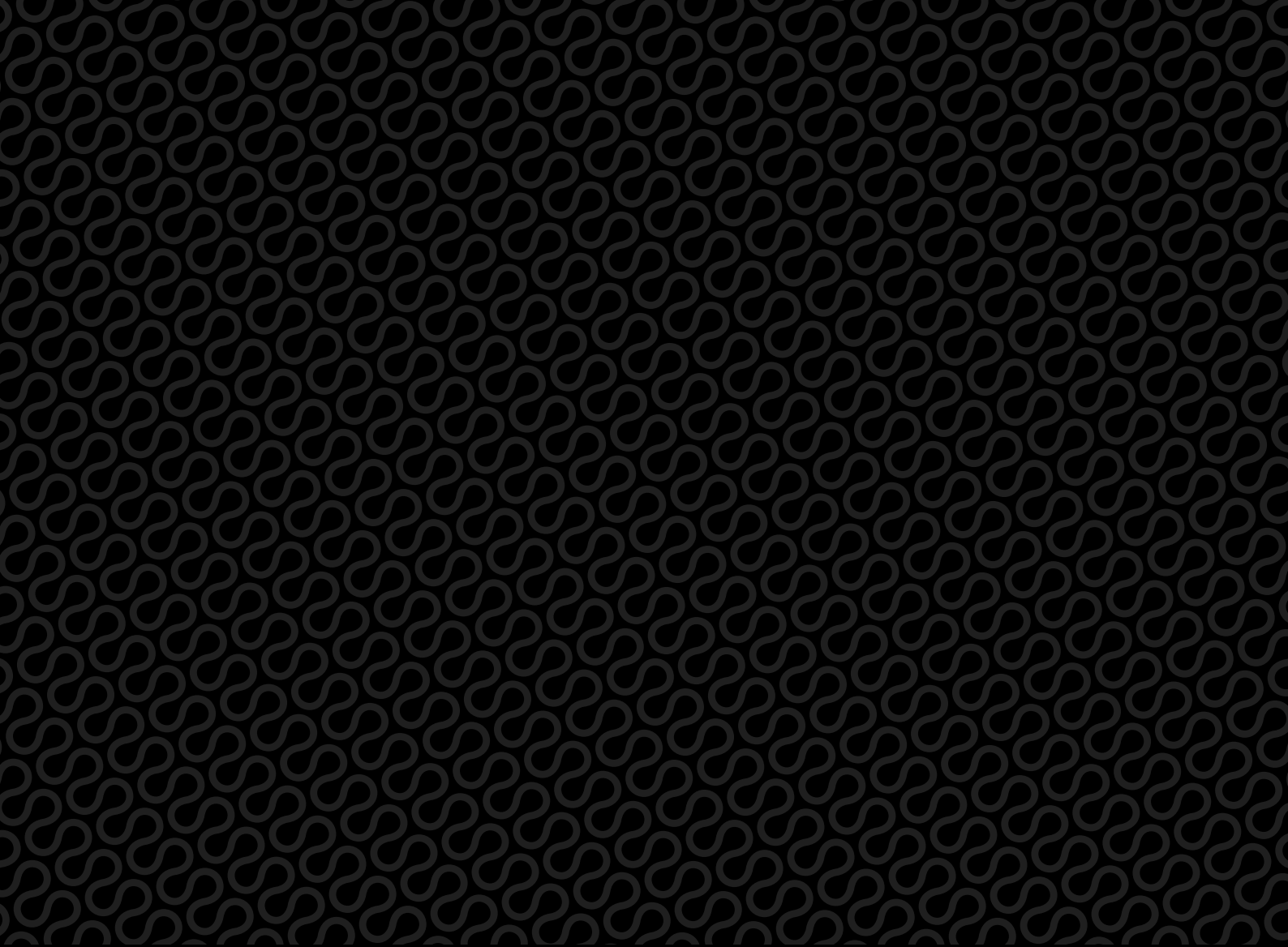
Autres sources : Baromètre France Num 2025 : le numérique et l'intelligence artificielle dans les TPE et PME - France Num - 2025

À propos de Sage

Sage a pour ambition de casser les barrières afin que tout le monde puisse s'épanouir, à commencer par les millions de petites et moyennes entreprises, les ETI et les experts-comptables que nous accompagnons avec nos partenaires. Nos clients ont confiance en nos logiciels de gestion de finances, de ressources humaines et de paie pour que leurs activités se déroulent en toute sérénité.

En numérisant leurs processus de gestion, nous connectons les entreprises à leurs clients, fournisseurs, collaborateurs, aux banques et aux gouvernements. Notre mission est de simplifier leur quotidien tout en leur apportant nos conseils.

Casser les barrières signifie aussi consacrer notre temps, notre technologie et notre expérience à lutter contre la fracture numérique, les inégalités économiques et la crise climatique.



01 70 73 16 00
sage.com



Sage

© Sage 2026 Tout droit réservé. Société par Actions
Simplifiée au capital de 6 750 000 € - Siège social :
10 place de Belgique, 92250 La Garenne Colombes -
313 966 129 RCS Nanterre - Les informations contenues
dans ce document peuvent faire l'objet de modifications
sans notification préalable.
Création - Rédaction : ITFacto & Forward